Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260420-D45_26-DE

- VILLE DE GEVEZE -

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 20 avril 2026

Le lundi 20 avril 2026 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé, après avoir été convoqué le 14 avril 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît CHAUVIN, maire.

Présents : Benoît CHAUVIN, Catherine ESRY, Sonia RECAN, Guillaume BOUCHERIE, Mickaël FORTIER, Hélène KERIVEL, Guy MONIER, Stéphanie SAUVEE, Paul BYRNE, Alexandre GEFFROY, Morgane OLLITRAULT, David PERRIN, Andrée GUIHARD, Thierry FOUVILLE, Dominique GEFFRAULT, Françoise PINEL, Robert SURCOUF, Nadine GAUTIER, Pascal RIDARD, Anne-Charlotte CHEVRIER.
Absents : Bruno JOSSET, Nathalie TENDIK, Léonie PAUTONNIER, Niels TRUBERT, Morgane NADAN, Christine DY, Christian CHEVILLON, Nelly BRIAND.
Procurations : Bruno JOSSET à Guillaume BOUCHERIE, Nathalie TENDIK à Catherine HESRY, Niels TRUBERT à Guy MONIER, Morgane NADAN à Morgane OLLITRAULT, Christine DY à David PERRIN, Christian CHEVILLON à Anne-Charlotte CHEVRIER, Nelly BRIAND à Nadine GAUTIER.

Nombre de conseillers municipaux : 28
Quorum : 15
Présents : 20
Absents : 8
Procuration : 7
Votants : 27

****

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SITE POUR LA TENUE D'UNE GUINGUETTE ESTIVALE

N°45/26

A la demande de 2 commerçants, la commune souhaite renouveler la mise à disposition d'un espace à la plaine de Launay Geffroy pour la tenue d'une guinguette estivale.

Il s'agit d'une superficie de 150 m² de terrain sur la parcelle cadastrée AK 171, ainsi que d'une alimentation en eau et électricité.

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de 3 mois du 29 mai au 29 août 2026, dans la limite de 4 jours par semaine, aux jours et horaires d'ouverture de la guinguette suivants :

- du lundi au jeudi de 17 à 21 heures
- vendredi et samedi de 17 à 23 heures
- dimanche et jour férié de 15 à 22 heures.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260420-D45_26-DE

A titre dérogatoire, l'heure limite de fermeture pourra être à 1 heure du matin pour les soirées suivantes :

- soirée d'ouverture du 29 mai
- soirée de fermeture du 29 août
- soirée du 14 juillet
- soirée du 19 juillet.

Les preneurs paieront un forfait de 450 €/mois au titre de cette mise à disposition et de la fourniture d'eau et d'électricité par la commune

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le code général de la propriété des personnes publiques
Considérant la demande de pouvoir ouvrir une guinguette estivale sur le site de Launay Geffroy
A l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la mise à disposition d'un espace public au bénéfice du Casting Plaisir, SARL sise 11 rue de Rennes à Gévezé et de la Réserve, SARL sise 4 rue de Dinan à Gévezé, en vue d'y installer une guinguette du 29 mai au 29 août 2026 ;
- fixe à 450 € par mois le montant forfaitaire exigible auprès des preneurs au titre de cette mise à disposition et de la fourniture de l'eau et de l'électricité ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du site avec les preneurs, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.



Pour copie conforme,
Le Maire,
Benoît CHAUVIN